

AVIS

Publication prévue par l'article 11, §1 de la loi du
14 décembre 2005 telle que modifiée par la loi du 21 décembre 2013¹

La Hulpe, le 15 décembre 2014

1. Identité de l'Emetteur

| | |
|------------------------|--|
| Dénomination sociale : | ATENOR GROUP |
| Siège social : | Avenue Reine Astrid 92 à 1310 La Hulpe |
| Numéro d'entreprise : | BE 0403.209.303 |

2. Données des titres mis en vente

| | |
|---------------------|---------------------------------|
| Nature des titres : | Actions |
| Code ISIN : | Atenor Group ISIN BE 0003837540 |

3. Nombre maximum de titres susceptibles d'être mis en vente

| |
|-------|
| 5.460 |
|-------|

4. Marché sur lequel les ventes auront lieu

| |
|-------------------------------------|
| Marché réglementé Euronext Brussels |
|-------------------------------------|

5. Date limite à laquelle les titulaires ou ayant droits doivent déposer leurs titres auprès de l'émetteur

| |
|-----------------|
| 16 janvier 2015 |
|-----------------|

Les ventes ne pourront débuter qu'au minimum un mois (et maximum trois mois) après la publication sur le site de l'entreprise de marché Euronext Brussels du présent avis² et en fonction du calendrier des jours de Bourse publié par Euronext Brussels.

Article 11 de la loi du 14 décembre 2005 telle que modifiée par la loi du 21 décembre 2013

« § 1^{er}. A partir du 1^{er} janvier 2015, les titres admis à la négociation sur un marché réglementé et dont le titulaire ne s'est pas fait connaître le jour de la vente, sont vendus par l'émetteur sur un marché réglementé.

Cette vente a lieu moyennant publication préalable au Moniteur belge et sur le site internet de l'entreprise de marché exploitant l'activité du marché réglementé sur lequel les titres seront vendus d'un avis contenant le texte du présent paragraphe et invitant le titulaire à faire valoir ses droits sur les titres. La vente ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la publication de l'avis et initiée dans les trois mois qui suivent ».

Atenor Group informe le marché qu'elle procédera à partir du 19 janvier 2015 à la vente des titres au porteur dont les titulaires ne se seront pas fait connaître au plus tard le 16 janvier 2015. Cette vente sera réalisée sur le marché d'Euronext Brussels.

L'intermédiaire financier chargé de la vente est Belfius Banque.

Les sommes provenant, déduction faite des frais exposés, seront déposées à la Caisse des Dépôts et Consignation jusqu'à ce qu'une personne ayant pu valablement établir sa qualité de titulaire en demande la restitution.

Le présent avis est publié sur le site internet d'Atenor Group (www.atenor.be) et d'Euronext (<https://www.euronext.com/expert-market/dematerialisation>).

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Sidney D. Bens, CFO.

] +32-2-387.22.99 - e-mail: info@atenor.be - www.atenor.be

¹ MB 31.12.2013

² La publication au Moniteur belge peut être subséquente en raison notamment des délais de communication. C'est pourquoi, la date de la publication au Moniteur ne sera pas prise en compte pour calculer le délai d'un mois.